

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Rentrée judiciaire : audience solennelle ce matin !

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon

La rentrée judiciaire aura lieu ce lundi matin au palais de justice de Libreville. En prélude à cet événement, le chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, en sa qualité de président du Conseil supérieur de la magistrature, a dirigé samedi dernier une réunion au cours de laquelle il a procédé à certaines nominations. Ainsi, parmi celles-ci, on notera celle du nouveau procureur général près de la Cour des Comptes. Un poste précédemment occupé par Charlotte Mpaga, décédée le 12 septembre dernier.

La ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Antonella Ndembet Damas, et les présidents des différentes juridictions de notre pays ont pris part à ces travaux préparatoires de la session solennelle d'ouverture de ce lundi. En outre, cette réunion de samedi dernier a permis d'aborder plusieurs questions, et surtout de jeter les jalons d'une année judiciaire qui ne manquera pas d'être



Le chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba (ici lors du conseil supérieur de la magistrature), présidera l'audience solennelle de la rentrée des Cours et tribunaux.

au centre de tous les intérêts, tant par la qualité de son contenu que par le nombre important des dossiers à traiter. Le tout pour favoriser une meilleure expression de la justice au Gabon. A noter qu'au terme de trois

mois de vacances judiciaires conformément à la loi, les juges, magistrats et autres avocats devront regagner le chemin des tribunaux sur l'ensemble du territoire national. D'autant plus que l'audience solennelle de ce

matin sera précédée de la cérémonie solennelle d'installation des nouveaux chefs de hautes juridictions nommés lors de la dernière session ordinaire du Conseil supérieur de la magistrature.

Brève

Suite à des impondérables de dernière minute, notre chronique "La Semaine", paraissant le lundi, ne sera pas au rendez-vous cette semaine. Toutes nos excuses à nos lecteurs.



Communiqué final du conseil supérieur de la magistrature



Sous la Très Haute présidence de Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'État, Président du Conseil Supérieur de la Magistrature, le Conseil Supérieur de la Magistrature s'est réuni ce jour samedi 2 octobre 2021, en session extraordinaire, au Palais de la Présidence de la République.

À l'ouverture des travaux, Monsieur le Président de la République, Chef de l'État, Président du Conseil Supérieur de la Magistrature a adressé ses sincères condoléances à la famille biologique et à la famille judiciaire de Madame Charlotte MPAGA, Procureur Général près la Cour des comptes, décédée le 12 septembre 2021.

Par la suite, le Président de la République a précisé que la tenue de la session extraordinaire du Conseil Supérieur de la Magistrature dont l'objet essentiel est la nomination du Procureur Général près la Cour des comptes, est une nécessité légale en vue d'assurer le fonctionnement régulier de cette haute juridiction.

Poursuivant son propos, Monsieur le Président de la République, Chef de l'État, Président du Conseil Supérieur de la Magistrature, a rappelé le corps judiciaire à son devoir d'exemplarité.

Par ailleurs, il l'a particulièrement invité à une application rigoureuse des mesures de prévention, de lutte et de riposte contre la pandémie du Covid-19 au sein des juridictions et de la Chancellerie.

Enfin, Monsieur le Président de la République, Chef de l'État, Président du Conseil Supérieur de la Magis-

trature, a exhorté le personnel judiciaire à montrer l'exemple et à s'impliquer dans la sensibilisation sur la nécessité sanitaire de la vaccination contre la Covid-19. À cet effet, le Ministre de la Justice, garde des Sceaux et le Ministre du Budget et des Comptes Publics ont été instruits à prendre toutes les mesures diligentes appropriées.

Prenant la parole à l'invitation de Monsieur le Président de la République, Chef de l'État, Président du Conseil Supérieur de la Magistrature, Madame le Ministre de la Justice, garde des Sceaux et Chargé des Droits de l'Homme a d'abord remercié le Président de la République pour sa disponibilité qui a permis la tenue de ce Conseil Supérieur de la Magistrature réuni en session extraordinaire.

Puis, elle a relevé que cela témoigne du constant attachement du Président de la République à la bonne administration de la justice, qui est une mission de ce Conseil définie par l'article 69 de la Constitution.

Ensuite, elle a exprimé la profonde gratitude du corps judiciaire pour les condoléances que Monsieur le Président de la République, Président du Conseil Supérieur de la Magistrature lui a adressées.

Enfin, abordant le principal point inscrit à l'ordre du jour et suivant le propos introductif du Président de la République, Madame le Ministre de la Justice, garde des Sceaux et Chargé des Droits de l'Homme, a indiqué que la nomination du Procureur Général près la Cour des comptes participe de la nécessité de garantir la continuité du service public et le bon

fonctionnement de la justice. Après quoi, le Conseil a entériné les mesures suivantes :

I / RÉINTÉGRATION

M. OTSAGAMBARI Jean, Magistrat hors hiérarchie, précédemment en détachement au Sénat, est réintégré dans le corps des magistrats.

II / NOMINATIONS, AFFECTATIONS ET MUTATIONS

COUR DES COMPTES

Parquet Général

Procureur Général : M. MOUGUAMA Joseph

COUR DE CASSATION

Siège

Conseiller : M. OTSAGAMBARI Jean.

COUR D'APPEL JUDICIAIRE DE LIBREVILLE

Président de Chambre : Mme MAVOUNGOU née NDING MUETS

CHAMBRE CORRECTIONNELLE SPÉCIALISÉE

Président : Mme MAVOUNGOU née NDING MUETS

Fin.